



CFE
AIR FRANCE
CGC
CADRES
MAITRISES
TECHNICIENS

HUB . ORY . DEF

infos **MUTUELLE**

Samedi 27 février 2010

Vos délégués CFE-CGC Mutuelle vous informent ...

Vigilances sur les ondes



Les technologies de transmission par radiofréquences utilisées pour les téléphones, télévisions, portables wifi sont en plein développement. Il nous a paru opportun de vous communiquer des conseils simples pour diminuer les rayonnements électromagnétiques, un danger auquel nos enfants du fait de leur addiction téléphonique risqueraient d'être exposés.

- Pas de téléphone mobile pour les moins de 15 ans .La croissance de leur organisme les rend particulièrement vulnérables à tous rayonnements électromagnétiques, ceux des mobiles inclus .Plus l'exposition est précoce plus les doses de rayonnement accumulées sont importantes.
- Ne jamais approcher un téléphone mobile du ventre d'une femme enceinte (l'eau du placenta et les cellules de l'embryon sont très sensibles à l'énergie dégagée par les portables.
- Toujours utiliser le kit piéton livré avec votre téléphone.
- Limiter le nombre et la durée de vos appels .Pas plus de 5 à 6 appels par jour
- Ne téléphoner que dans des conditions de réception maximum : dès que votre écran affiche les » 4 barrettes » de réseau, pas moins.
- Ne pas téléphoner en vous déplaçant.
- Ne pas téléphoner en voiture, même à l'arrêt ; effet de cage de Faraday, le rayonnement subi est alors maximum au centre de la cage.
- La nuit, ne jamais conserver un téléphone mobile allumé ou en recharge à moins de 50 cm de votre tête.



Tabac ultra passif ?

Des résidus de fumée menacent la santé de vos enfants. Selon une étude américaine, les enfants sont exposés aux toxines qui imprègnent l'intérieur des logements habités par les fumeurs. Nombre de parents pensent protéger leurs enfants en aérant la pièce où ils viennent de griller une cigarette, or la disparition du nuage de fumée ne signifie pas celle des risques pour la santé.



Principaux changements au 01/01/2010

Pour les conjoints du barème « Retraités et Assimilés » il n'existe désormais plus de contrôles des avis d'imposition. La cotisation est forfaitaire à 92 euros pour les plus de 60 ans et 82 euros pour les moins de 60 ans.

- Basculement des chômeurs, cessations provisoires et invalides sur le **barème PLURIEL**
- Suppression de l'exclusion de la couverture collective et obligatoire des agents dont l'activité est inférieure à 30% ou 30 jours
- Suppression de l'application des plafonds « couples ». En revanche possibilité pour les couples d'agents dont l'un au moins est à la retraite d'adhérer sur un même et unique dossier si cela est plus avantageux.
- Portabilité des droits pour les agents quittant l'entreprise et indemnisés par le pôle emploi (dispositions de l'ANI applicables).
- Politique conjoints d'actifs : barème intermédiaire
plus de subvention d'Air France

Procédure d'analyse de devis

L'analyse des devis pour le dentaire et l'optique non remboursé SS est assurée par le centre de gestion :

MNPAF service devis- prises en charge
TSA 81346
75621 PARIS CEDEX 13
Fax : 01 45 80 76 24
Mail: servicegestion@mnpaf.fr

Une réponse précisant le reste à charge pour l'assuré lui sera retournée sous 5 jours et il pourra alors engager les soins.

Dispense d'avance de frais (Tiers-payant) à la hauteur du ticket modérateur

Dans les domaines suivants :

Pharmacie, biologie, radiologie, médecins libéraux, auxiliaires médicaux, soins dentaires, soins externes dans les hôpitaux

Dispense d'avance de soins à hauteur de la garantie de base et de la garantie optionnelle le cas échéant sous réserve de la délivrance d'une prise en charge.

- Hospitalisation (sauf établissements non conventionnés)
- fournitures optique (lunettes, lentilles),
- audioprothèse.

Qui sont vos délégués de site Mutuelle ?

Béatrice Lères (HUB)
Véronique Ghielmetti (Lyon)
Nadine Varon (Siège)
Tony Martial (FDF)

Vous pouvez écrire à vos délégués de site via l'adresse mail suivante :

mutuelle@cfecgcaf.fr